



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

---

**RÈGLEMENT No 23-575 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME  
No 08-338 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION SUITE À  
LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

---

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Lambton a adopté le plan d'urbanisme n° 08-338 qui est entré en vigueur le 11 décembre 2008;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a procédé à la modification de son schéma d'aménagement afin de changer les affectations des lots 5 688 308 et 6 103 351;

ATTENDU QUE ce changement d'affectation nécessite une modification du Plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 10 octobre 2023;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

**ARTICLE 1**

Le plan d'urbanisme n° 08-338 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le plan d'urbanisme milieu rural numéro LAM-PU-1 est modifié de la façon suivante :

- Inclure une partie des lots 5 688 308 et 6 103 351 actuellement dans l'affectation Villégiature à l'affectation Récréation type 1, pour une superficie d'environ 2,15 hectares, tel que démontré à l'annexe 1.

**ARTICLE 3**

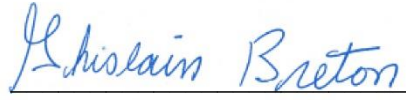
Le plan d'urbanisme milieu urbain numéro LAM-PU-2 est modifié de la façon suivante :

- Inclure une partie des lots 5 688 308 et 6 103 351 actuellement dans l'affectation Villégiature à l'affectation Récréation type 1, pour une superficie d'environ 2,15 hectares, tel que démontré à l'annexe 1.

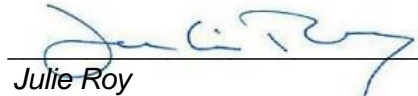
**ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Lambton, ce 14 novembre 2023



*Ghislain Breton*  
Maire  
trésorière



*Julie Roy*  
Directrice générale et greffière-

Avis de motion :  
Adoption du projet de règlement :  
Assemblée publique de consultation :  
Adoption du règlement :  
**ENTRÉE EN VIGUEUR :**

10 octobre 2023  
10 octobre 2023  
14 novembre 2023  
14 novembre 2023  
\_\_\_\_\_